

CONDITIONS GENERALES DE VENTES – RAID CAN AM MAROC 23 – 29 MARS 2019
OFFRE EXCEPTIONNELLE CO-PILOTE du 09 Novembre au 01 Décembre 2019

CO-PILOTE Formule 5J/6N

TARIF comprenant :

- Le bracelet d'identification et droits d'accès au Raid
- L'assurance responsabilité civile organisateur
- Médicalisation
- Restauration (petit-déjeuner, déjeuner, dîner),
- **L'hôtel 6 nuits en chambre twin du 23 Mars au 28 Mars (inclus) 2018.**
- Transferts A/R hôtel aéroport Agadir
- Welcome pack
- Animations

NON INCLUS :

- Les dépenses personnelles et boissons hors forfait

OPTIONS SUR DEMANDE :

- Le transport Aller-Retour au Maroc
- Chambre single
- Activités additionnelles

ASSURANCE :

Les assurances rapatriement et du véhicule au Maroc pour la pratique d'un Raid sont obligatoires pour chaque personne, pilote ou passager, participant au raid. Le client a obligation d'en posséder pour la participation au Raid CAN AM. La souscription de ces assurances n'est pas comprise dans le prix du Raid et demeure à la charge du Client.

En cas de non respect à cette obligation, les organisateurs ne sauraient être tenue pour responsable ni redevable des frais médicaux, hospitalisation, des frais engagés pour le client ou en cas d'impossibilité de rapatriement ; ni des frais liés aux dommages sur les véhicules.

L'assurance individuel accident est vivement recommandée au client pour sa participation au Raid.

En cas de doute, contactez l'organisation pour plus d'informations et de précisions.

ADMISSION :

L'organisation se réserve le droit du refuser toute participation au RAID pour quelques raisons que ce soit.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 01 DECEMBRE 2018

INSCRIPTION

Pour être prise en considération, votre demande d'inscription doit être signée avec la mention lu et approuvé, accompagnée de tous les documents obligatoires, de l'acompte de 1000 € pour le pilote et de la somme totale de l'engagement du co-pilote selon la promotion soit 925€ par CB ou virement. Solde restant du pilote à régler au plus tard 40 jours avant le départ soit le 10 Février 2019 sans relance.

REFUS D'ENGAGEMENT – FORFAIT

Afin d'éviter toute contestation, les annulations d'inscription et les demandes de remboursement doivent être exprimées uniquement par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'annulation, il lui sera retenu :

- Les frais de dossier de 100€ non remboursable
- Jusqu'au 10 Février 2019 : L'acompte versé
- A partir du 10 Février 2019 : 100 % du montant total du

Le remboursement sera effectué au plus tard le 30 Juin 2019, si la demande de remboursement est confirmée.

ANNULATION OU RENVOI D'ÉPREUVE

Dans l'hypothèse où le départ du raid ne pourrait avoir lieu, l'organisateur ne serait redevable que des montants versés. En cas de report, les inscriptions suivraient les dates du report du raid.

REFERENCES BANCAIRES :

SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
430 Chemin de l'Aumône Vieille – 13400 AUBAGNE
IBAN : FR76 3007 7049 0510 0605 0020 034
Swift code : SMCTFR2A